

## Renvoi au comité des rapports et des recherches de la pétition de citoyens de la ville de Clermont-Ferrand, lors de la séance du jeudi 28 juillet 1791

---

### Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des rapports et des recherches de la pétition de citoyens de la ville de Clermont-Ferrand, lors de la séance du jeudi 28 juillet 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVIII - Du 6 juillet au 28 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 773;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1887\\_num\\_28\\_1\\_11850\\_t1\\_0773\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_28_1_11850_t1_0773_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 05/05/2020

de l'intrigue et de la faction, on passe à l'ordre du jour. (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** Que ceux qui veulent passer à l'ordre du jour.....

**M. Gauthier-Blauzat.** Monsieur le Président, mais permettez donc... (*Bruit.*) La motion de M. d'André prouve qu'il n'a pas aperçu la délicatesse des circonstances où se trouve la ville de Clermont. Voyez quels sont les coupables? Les deux premiers juges du tribunal, le commandant de la garde nationale. Les corps administratifs n'ont pas osé faire de proclamation, parce qu'ils ne sont pas assez renforcés contre l'autorité des factieux. Si, dans l'état actuel des choses, vous passez à l'ordre du jour, ces factieux diront, j'en suis certain, qu'ils ont obtenu gain de cause; et alors, Messieurs, les corps administratifs seront sans force.

Je suis intéressé à empêcher la ruine de cette ville, c'est ma patrie. Sauvez mes enfants! (*Applaudissements.*) Si vous voulez protéger ma patrie, manifestez que vous soutiendrez les corps administratifs. Si vous ne le manifestez pas, ils sont perdus.

*Plusieurs membres :* Le renvoi au comité!

(L'Assemblée consultée décrète que la délibération et la pétition des citoyens de la ville de Clermont-Ferrand seront, ainsi que les adresses des citoyens de plusieurs villes et bourgs qui y sont jointes, renvoyées au comité des rapports et des recherches.)

*Une députation du directoire du département de Seine-et-Oise et de la municipalité de Versailles est admise à la barre.*

*L'orateur de la députation s'exprime ainsi :*

« Messieurs,

« Le département de Seine-et-Oise et la municipalité de Versailles viennent réitérer leur profession de foi politique et offrir aux représentants de la nation l'hommage qui est dû à la sagesse de leurs décrets, et spécialement à celui du 15 de ce mois. Ils viennent vous féliciter, Messieurs, du triomphe que votre courage vous a fait obtenir contre les efforts des malveillants. Oui, Messieurs, vous avez prescrit un terme à la Révolution, afin que la Constitution n'en eût point.

« Puisse la Charte constitutionnelle que vous préparez, Messieurs, mettre le sceau à la gloire du peuple dont elle est inséparable; qu'elle détermine, qu'elle circoncrive d'une manière fortement prononcée les droits et les devoirs de chacun; qu'elle impose silence à tous les factieux; qu'elle commande impérieusement le salut de la France et la tranquillité de l'Europe. Elle fixera l'opinion des siècles et la reconnaissance de nos derniers neveux. » (*Applaudissements.*)

**M. le Président** répond :

« Messieurs,

« Vous fûtes témoins des premiers travaux de l'Assemblée nationale; vous manifestâtes les premiers votre indignation des efforts que firent les ennemis de la liberté naissante. Constants dans votre attachement aux bons principes, vous venez en donner une nouvelle preuve en désapprouvant tout ce que des factieux pourraient se permettre pour porter atteinte à la Constitution.

L'Assemblée nationale reçoit avec satisfaction cet hommage, et vous invite à sa séance. »

**M. le Président** fait donner lecture d'une lettre des administrateurs du district de Versailles, qui, en témoignant leurs regrets de ne pouvoir porter à l'Assemblée nationale l'hommage de leur respect et de leur admiration, au milieu des travaux qui les occupent, lui présentent leur soumission d'une somme de 600 livres pour l'entretien de 2 gardes nationales sur les frontières.

*Une députation de la société des amis de la Constitution et de la garde nationale de Saint-Girons (département de l'Ariège) est admise à la barre.*

*L'orateur de la députation s'exprime ainsi :*

« Défenseurs intrépides des droits du peuple libre, vous venez de vous élever au-dessus de l'humanité; toute la France, disons mieux, toute l'Europe applaudit à votre héroïsme, et vos lâches détracteurs eux-mêmes se trouvent tout à la fois, et malgré eux, frappés de terreur et d'admiration. Au milieu de cet enthousiasme universel, les amis, les défenseurs de la Constitution se contenteraient-ils de vous admirer en silence? Non: ils vous doivent un nouvel hommage et de nouveaux serments. Recevez donc, hommes sublimes, ceux d'une société patriote et d'une garde citoyenne établies dans une ville frontière, qui, pour être éloignée du centre des lumières et du civisme, n'en a pas moins senti toute l'influence.

« L'évasion d'un roi parjure, mais trompé... »

**MM. de Bois-Rouvray et de Rochebrune.** A l'ordre! Monsieur. (*Bruit.*)

*Plusieurs membres :* Il a raison! (*Applaudissements.*)

*L'orateur de la députation «... semble avoir doublé nos forces en augmentant notre courage.... »*

**M. de Montlosier.** Monsieur le Président, s'il est permis d'interrompre un homme à la tribune, à bien plus forte raison il peut l'être à la barre. Personne ne doit souffrir que le roi soit insulté dans l'Assemblée. Vous devez consulter l'Assemblée pour savoir si un homme qui l'insulte à la barre doit être entendu.

*Un membre :* Allons donc! c'est une vérité: Ecoutez-la.

**M. de Montlosier.** Si on vous disait toutes les vôtres, vous ne les entendriez pas.

*Un membre :* Nous les avons entendues.

**M. de Montlosier.** Je vous les dirai quand vous voudrez.

**M. Lofficiel** (*montrant M. de Montlosier*). Il faut envoyer cet homme-là à l'Abbaye.

(L'Assemblée décide que l'orateur de la députation continuera son discours. (*Vifs applaudissements.*))

*L'orateur de la députation, (continuant son discours.)* « A peine la nouvelle de cette trame odieuse